

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le lundi 13 avril à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 avril 2015, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : BASSET Thierry, ENSMINGER Sandrine, GAMOT Franck, GAMOT Jean-Claude, GRENIER Bernard, LALUE Jean-Bernard, MAUD Jean-Christophe, PRADERIE Marie.

Absents excusés: GORSE Francis, MAZET Pascal, RIBATET Marie-Claude.

Marie PRADERIE est élue secrétaire de séance.

### I - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte administratif dressé par le Maire.

Considérant que le compte administratif dressé par le Maire fait apparaître que celui-ci a été normalement administré pendant le cours de l'année 2014, que le recouvrement de toutes les créances a été poursuivie et qu'il n'ordonne que les dépenses utiles ou justifiées.

Considérant que tous les comptes ont été vérifiés et étant conforme au compte de gestion dressé par le receveur, le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif de la commune de l'exercice 2014 du Maire et le compte de gestion du receveur s'élevant à :

Résultat de l'exercice :

Section de fonctionnement :	Dépenses : 97 309.35 €
	Recettes : 108 641.14 €
	Solde 2014 : + 11 331.79 €

Section d'investissement :	Dépenses : 67 425.32 €
	Recettes : 73 871.35 €
	Solde 2014 : + 6 446.03 €

Décide d'affecter au budget général 2015, les résultats de l'exercice 2014 de la manière suivante :

Section de fonctionnement :	Résultat de clôture 2013 : 128 240.89 €
	Part affecté à l'investissement 2014 : 52 853.35 €
	Résultat de l'exercice 2014 : 11 331.79 €
	Résultat de clôture de l'exercice 2014 : 86 719.33 €

Section d'investissement :	Résultat de clôture 2013 : - 20 065,51 €
	Part affecté à l'investissement 2014 : 0.00 €
	Résultat de l'exercice 2014 : 6 446.03 €
	Résultat de clôture de l'exercice 2014 : - 13 619.48 €

- En Fonctionnement Recettes, au compte 002, l'excédent antérieur reporté qui s'élèvent à 61 822.85 €

- En Investissement Dépenses, au compte 001, le déficit d'investissement cumulé qui s'élève à – 13 619.48 €
- En Investissement Recettes, au compte 1068, affectation du résultat de 24 896.48 €

## **II - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote et approuve le budget primitif 2015 de la Commune :

Section de fonctionnement en recettes et dépenses : 165 357.85 €

Section d'investissement en recettes et dépenses : 88 786.59 €

## **III - VOTE DES ETATS 1259.**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2015 et de l'imprimé 1259 MI des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote les 4 taux de l'imprimé 1259 MI à savoir :

Taxe d'habitation :	5.80 %
Taxe foncière (bâti) :	3.78 %
Taxe foncière (non bâti) :	22.64 %
Cotisation foncière des entreprises :	9.85 %

## **IV – QUESTIONS DIVERSES.**

- Travaux terrasse salle des fêtes :

L'entreprise GAMOT a présenté un nouveau devis avec l'option 2 murets : 12 186 € TTC  
A l'unanimité le Conseil municipal accepte le devis.

- Chêne tricentenaire bordure terrain Delfour a Cassagne :

Après avoir construit leur maison les propriétaires demandent l'abattage d'un chêne se trouvant sur un chemin communal en lisière de leur terrain et qu'ils estiment gênant.

Vu l'âge vénérable de cet arbre et sa bonne santé, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de faire procéder à un simple élagage.

- CIAS :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place d'une aide d'urgence basée sur l'alimentaire, les aides au ménage et l'énergie pour toute personne signalée en détresse. Une commission a été créée.

**Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h10.**